



14 administrateurs du Grand Périgueux
siègent à la SPLA.

La SPLA, un outil de développement pour le Grand Périgueux

La SPLA (Société publique locale d'aménagement) du Grand Périgueux a été créée le jeudi 18 avril 2024 suite à la délibération votée lors du conseil communautaire du 28 mars 2024. Elle sera présidée par Franck Moissat.

Publié le 22 avril 2024

Qu'est-ce qu'une SPLA ?

La société publique locale d'aménagement (SPLA) est une société anonyme publique ayant pour but de faciliter la réalisation d'opérations d'aménagements tels que des lotissements ou encore des zones d'activité économique. Il s'agit donc pour le Grand Périgueux d'un outil juridique et opérationnel pour le développement économique mais aussi pour apporter une aide aux communes.

Une prise de participation majoritaire au capital

Cette SPLA a été créée à partir de la SPLA Isle-Manoire qui a déjà réalisé des lotissements, notamment à Saint-Paul-de-Serre et Lacropte, mais qui statutairement ne pouvait intervenir que sur les douze communes ayant pris part au capital.

La SPLA Isle-Manoire ayant lancé lors de son conseil d'administration du 20 février 2024 une augmentation de son capital afin de se développer, le Grand Périgueux a décidé :

- › d'acheter de nouvelles actions à hauteur de 261 800 euros.
- › de racheter des actions à la mairie de Boulazac-Isle-Manoire pour 178 200 euros.



La prise de participation totale du Grand Périgueux dans la SPLA se chiffre à 440 000 euros".

Ce montant représentant une prise de participation de 88 % sur les 500 000 euros de capital de la SPLA a donné au Grand Périgueux la possibilité d'être majoritaire et de nommer 14 administrateurs.

Ce conseil d'administration sera présidé par Franck Moissat. La SPLA sera dirigée par Éric Delmas, directeur général-adjoint du Grand Périgueux.

Contact



ADMINISTRATION
ECONOMIE ET EMPLOI
ENTREPRISES
Service Développement Économique Du Grand Périgueux

✉ Courriel
☎ 05 53 35 86 1
2



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)